

MONTSAUCHE-LES SETTONS
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2024



Date de la convocation : 12 septembre 2024

Nombre de membres :
en exercice : 14
présents : 13 - votants : 13 - absents : 1

Étaient présents : Mme LECLERCQ ; Mmes GASPARD ; BILLIER ; BOUCHÉ-PILLON ; GOUSSOT ; HABERT ; MAHÉ JANSSEUNE ; RACITI ; MM. GIRARD ; JACQUEMANT ; SIMONNET ; MORIZOT ; BOUCHER formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : Mme MEYER.

Mme BOUCHÉ-PILLON a été nommée secrétaire

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h, le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

Ordre du jour :

- ✚ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2024
- ✚ Choix du secrétaire de séance

FINANCES PUBLIQUES :

- ✚ Délibération demande de subvention canal de comptage
- ✚ Délibération redevance occupation domaine public Orange
- ✚ Délibération redevance occupation domaine public Enedis
- ✚ Décision modificative budget commune

DIVERS :

- ✚ Convention Fondation 30 millions Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Questions diverses :

- Dr Van Osta
- Fonds façades
- Sortie vélo Villages Avenir
- Date prochain Conseil Municipal



✚ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2024**

Adopté en l'état à l'unanimité.

✚ **Choix du secrétaire de séance :**

Madame Marie-Claudine BOUCHÉ-PILLON a été nommée secrétaire de séance

✚ **Délibération : Travaux lagune et demande de subvention Délibération 2024 34**

Madame le Maire rappelle qu'un schéma directeur sur le système d'assainissement est prévu. Afin de permettre la campagne de mesures à la lagune durant cette étude et pendant les visites du SATESE, il est nécessaire d'installer un canal de comptage sur l'arrivée de la lagune. Pour améliorer le traitement à la lagune, le renouvellement du dégrilleur manuel à l'entrée de celle-ci et également nécessaire. Des devis ont été réalisés pour ces différentes prestations.

	Coût
Canal de comptage à la lagune	9 500 €HT
Renouvellement du dégrilleur manuel à la lagune	510 €HT
TOTAL	10 010 € HT

Le 11^{ème} programme de l'AESN subventionne ces travaux à 40 %. Les modalités du 12^{ème} programme (2025-2029) ne sont pas encore connus. Le montant d'aides de l'AESN serait donc de 4004 euros €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire :

- A signer les devis pour ces travaux
- A demander les subventions après de l'AESN et à signer tout document s'y rapportant.

✚ **Délibération Redevance d'occupation du domaine public (RODP) Télécommunications : ORANGE 2024 Délibération 2024 35 :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent le domaine public communal. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance dans le montant est encadré par un décret du 27 décembre 2005.

Ainsi, Madame le Maire propose de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par ORANGE de cette manière pour l'année 2024.

	Tarif 2024	Total
41,277km d'artères aériennes	64.36€ /km	2656.59 €
23,399 d'artères en souterrain (conduite et câble enterrés)	48.27€ /km	1129.47 €
1,65m ² d'emprise au sol	32.18€ /m ²	53.10 €

Pour un total de 3 839 euros.

Après avoir délibéré, le conseil accepte, à l'unanimité, les propositions qui lui ont été faites et autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

✦ Délibération : Redevance d'occupation du domaine public (RODP) Électricité : ENEDIS 2024. Délibération 2024 36 :

Vu les articles R.2333-105 et suivants du code général des collectivités générales, Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds fixés par la loi.

Elle propose au Conseil d'appliquer les plafonds applicables sur l'année 2024 soit :

Année	Plafond arrondi
2024	239 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2024.

✦ Délibération Convention de stérilisation et d'identification des chats libres avec la Fondation 30 millions d'amis Délibération 2024 37 :

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de réguler et de gérer la population de chats libres sauvages sur la commune.

Il est possible de conventionner avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats ainsi la commune participera à hauteur de 50% des frais c'est-à-dire 900 euros pour 20 chats.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention
- Charge Madame le Maire de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

✦ Décision modificative n°3 Budget Commune 2024 - 2024 DMCOMM3:

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2024 approuvant le Budget Primitif de la commune,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

La commune a créé un opération école comprenant du nouveau mobilier scolaire et un ordinateur. Il a été provisionné 3200 euros mais le montant à régler dépasse de 25 euros cette somme. Il convient de prendre une décision modificative telle que :

	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement		
Opération 2024-08 passerelle	- 50.00 €	
Opération 2024-03 Ecole		+ 50.00 €

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

- Accepte la présente décision modificative

✚ **Questions diverses**

- Dr Van Osta quitte ses fonctions au 31 décembre 2024
- Fonds Façade
- Pylone SFR : en recherche d'un terrain pour s'installer
- Sortie vélo villages d'avenir
- Date prochain Conseil Municipal

Séance levée à 22h

Le Maire

Marie LECLERCQ



Secrétaire de Séance

Marie-Claudine BOUCHÉ-PILLON